



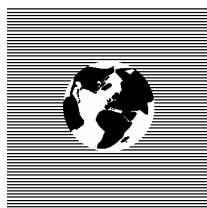
DIAGNOSTIC DECHETS
DANS L'INDUSTRIE



CAHIER DES CHARGES
Version validée 19/10/99

Guides et cahiers techniques

A D E M E



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

SOMMAIRE

I. OBJECTIF DU DIAGNOSTIC	3
----------------------------------	----------

II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION	4
---	----------

III. MODALITES DE REALISATION DU DIAGNOSTIC	5
--	----------

1. VISITE DU SITE ET INVESTIGATIONS PRELIMINAIRES	5
2. CAMPAGNES DE MESURES	6
3. RAPPORT D'ETUDE	6
4. PRESENTATION DES RESULTATS	6

IV. CONFIDENTIALITE	7
----------------------------	----------

V. COÛT DE LA PRESTATION	7
---------------------------------	----------

**ANNEXE : FORMULAIRE N°1 à 8
FICHE DE SYNTHESE**

CAHIER DES CHARGES

D'UN DIAGNOSTIC DECHETS

DANS L'INDUSTRIE

INTRODUCTION

Avec plus de 8 millions de tonnes de DIB mis en décharge et près de 200 000 tonnes de déchets dangereux, produits en petite quantité, qui ne suivent pas les bonnes filières d'élimination, des réflexions pour améliorer la gestion de ces déchets sont à engager notamment dans les PME-PMI. Pour cela, un plan d'action A 2T2 MIS EN PLACE PAR L'ADEME, il est notamment basé sur le soutien aux études d'aide à la décision (pré-diagnostic, diagnostic, études de faisabilité) dans l'industrie. Cette démarche a pour objectif de permettre aux entreprises d'identifier les déchets (dangereux et non dangereux) produits, leur mode de gestion et de décider la mise en œuvre des actions visant à réduire la production de ces déchets et à en améliorer la gestion dans des conditions économiques optimales.

Le présent cahier des charges concerne les diagnostics déchets. Il précise le contenu et les modalités de réalisation de ces études qui seront effectuées par des prestataires techniques ci-après dénommés "prestataire", extérieurs à l'entreprise ci-après dénommée "maître d'ouvrage". Ce document rappelle notamment les investigations à mener et les données minimales que le prestataire doit restituer aux responsables du site industriel concerné (ratios, etc.).

Il donne également des recommandations concernant l'établissement du rapport et la présentation des résultats.

Les formulaires (n°1 à 8) sont joints au présent cahier des charges à titre indicatif, afin d'enrichir la discussion entre le prestataire et le maître d'ouvrage sur la formulation du déroulement et des résultats du diagnostic.

La fiche de synthèse est, en cas de réalisation d'un diagnostic aidé par l'ADEME, à remplir par le maître d'ouvrage et à renvoyer à l'ADEME à l'issue du diagnostic.

I. OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic déchet doit permettre , à partir d'une analyse des données disponibles sur le site ou à acquérir :

- de dresser un état de la situation de l'entreprise avec une quantification précise des déchets générés et des coûts d'élimination liés,
- d'informer le maître d'ouvrage sur la réglementation et le contexte local,
- de définir, en concertation avec le maître d'ouvrage, des objectifs de gestion des déchets,
- de réaliser une étude critique et comparative des différentes solutions techniques et organisationnelles pour satisfaire les objectifs préalablement définis,
- de l'orienter vers des études plus approfondies (étude de faisabilité par exemple).

Cette action sera mise en cohérence avec une éventuelle démarche de management environnemental (notamment le Plan Environnement Entreprise 2000).

II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Afin que le maître d'ouvrage bénéficie du regard d'un expert extérieur à l'entreprise, le diagnostic devra être réalisé par un intervenant ayant la compétence nécessaire et les références en attestant.

De plus, dans un souci de qualité, le prestataire s'attachera à respecter les règles suivantes :

- réaliser un diagnostic conforme au présent cahier des charges et à ses annexes ;
- suivre une démarche rigoureuse explicitée et justifiée dans le rapport d'étude. Le prestataire pourra, le cas échéant, adapter son intervention en fonction des particularités du site industriel. Dans ce cas, il en expliquera clairement les raisons à ses interlocuteurs et les mentionnera dans le rapport ;
- ne pas privilégier *a priori* un type de solutions. En premier lieu, une réflexion sur la possibilité de réduire la production de déchets est à conduire. Un contrôle du dimensionnement des équipements en place par rapport aux besoins et une analyse de leur état de fonctionnement et des conditions d'exploitation sont également à réaliser. Toutefois, au cas où un pré-diagnostic aurait déjà été réalisé, le diagnostic doit permettre d'en valider les préconisations et d'approfondir les pistes d'investigation identifiées comme prioritaires lors du pré-diagnostic ;
- être le plus exhaustif possible dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner notamment en précisant les conditions économiques de réalisation ;
- ne pas intervenir dans un établissement vis-à-vis duquel il ne présenterait pas toute garantie d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées ou gérées pour l'essentiel par lui-même ou par une entreprise à laquelle il est notoirement lié ;
- n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention.

La proposition commerciale du prestataire précisera le détail des opérations couvertes par le diagnostic proposé ainsi que les mesures qui seront effectuées. Au cas où le diagnostic fait suite à un pré-diagnostic, le rapport du pré-diagnostic sera fourni au prestataire, lequel adaptera sa prestation en fonction des résultats et des préconisations dudit pré-diagnostic.

Lors du diagnostic, le prestataire fera l'analyse de l'existant en prenant en compte l'ensemble des déchets produits (au niveau des bureaux, des ateliers, de l'entretien du site,...) et en les quantifiant. Lorsque les données nécessaires sont non disponibles, incomplètes ou trop imprécises, des campagnes de mesure spécifiques pourront être réalisées et feront parties du diagnostic.

Les propositions techniques et/ou organisationnelles faites par le prestataire peuvent porter (à titre indicatif non limitatif) sur les aspects suivants :

- réduction de la production de déchets,
- valorisation des déchets,
- organisation de la collecte sélective des déchets dans l'entreprise,
- intégration des critères environnementaux dans la politique d'achat de l'entreprise,
- mise en place de contrats avec les prestataires de service pour le traitement des déchets,
- définition des responsabilités,
- gestion de la documentation,...

Elles seront classées en trois catégories :

- Action immédiate, permettant d'améliorer l'organisation de la gestion des déchets sans nécessiter d'investissements.
- Action prioritaire, à mener à court terme.
- Action utile, à mettre en œuvre mais pouvant être différée.

Les conditions de mise en œuvre de ces propositions seront également abordées.

Les investissements correspondants et leurs temps de retour ainsi que les coûts d'exploitation seront précisés à partir de l'expérience du prestataire, des données existantes sur le site et de quelques consultations préliminaires auprès des fournisseurs d'équipement et/ou des prestataires de service. Une estimation budgétaire préliminaire à +/- 20 % sera réalisée. La détermination précise des montants d'investissements et des coûts de fonctionnement afférents pourra, si nécessaire, être réalisée au cours d'une étude de faisabilité complémentaire. Cette dernière nécessitera alors des études et des moyens appropriés.

III. MODALITES DE REALISATION DU DIAGNOSTIC

1. Visite du site et investigations préliminaires

Le prestataire effectuera une visite détaillée du site afin d'identifier les sources de production de déchets et leurs modes de stockage.

Pour le bon déroulement du diagnostic, le maître d'ouvrage désignera une personne, interlocuteur du prestataire, chargée de suivre le déroulement de la prestation.

De même, le prestataire devra avoir accès aux données dont dispose le maître d'ouvrage exploitant le site en matière de déchets et d'organisation de leur gestion dans et hors de l'établissement (factures déchets, contrats de services, études déjà réalisées, arrêté préfectoral, rapports des contrôles réglementaires, bordereaux de suivi trimestriel des déchets, ...).

La collecte des informations pourra se faire en amont de l'intervention sous forme d'échanges préalables qui permettront :

- de gagner du temps pendant la période d'expertise et donc de diminuer le coût d'intervention ;
- de permettre au prestataire de préparer son plan d'action et de rassembler des éléments de comparaison extérieurs ;
- de présenter un devis pour son intervention en explicitant la méthode qu'il se propose de suivre.

En tout état de cause, les informations et documents concernant les déchets devront être fournis par le maître d'ouvrage au prestataire dès son arrivée sur le site concerné.

2. Campagne de mesures

Cette campagne peut concerner la quantification des déchets générés ou les paramètres caractéristiques des équipements de traitement des déchets (cas d'une unité de traitement thermique des déchets par exemple) .

Le prestataire définit dans sa proposition les mesures et calculs à effectuer, ainsi que leur niveau de précision nécessaire. Il lui appartient de préciser les équipements de mesure et d'acquisition de données nécessaires, et de définir avec le maître d'ouvrage les responsabilités en ce qui concerne leur fourniture et leur utilisation.

Afin d'optimiser la qualité de la campagne de mesures, le prestataire doit préciser également les périodes de scrutation et d'enregistrement des données.

Au cas où certains matériels de mesure peuvent être installés à demeure afin de faciliter le suivi ultérieur, le prestataire en précisera clairement la nature au maître d'ouvrage, lequel se chargera de faire effectuer, à ses frais, la mise en place du matériel préalablement à l'intervention du prestataire.

Les campagnes de mesures à effectuer et les conditions particulières d'essais doivent faire l'objet d'un document écrit avant toute intervention, pour validation préalable par le maître d'ouvrage.

3. Rapport d'étude

A l'issue de cette visite d'investigation, le prestataire procédera à une analyse des données recueillies sur le site et rédigera un rapport faisant état des résultats de son analyse.

Ce rapport contiendra notamment :

- Planning de travail
- Données de référence (coordonnées de l'entreprise, activité,...)
- Inventaire des déchets produits par atelier/bureaux
- Plan de masse pour localiser les flux et les zones de stockage de déchets dans l'entreprise
- Descriptif des modes de gestion de chaque catégorie de déchets
- Synthèse des données relatives aux déchets
- Qui fait quoi dans l'entreprise sur la gestion des déchets
- Analyse des points forts et des points faibles en terme notamment de maîtrise de l'information, d'organisation interne, de respect de la réglementation (adéquation déchet/mode d'élimination, existence de contrat, recours à des prestataires déclarés, agréés,...),...
- Définition, en concertation avec le maître d'ouvrage, des objectifs d'amélioration de la gestion des déchets.
- L'analyse chiffrée et comparative des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les objectifs préalablement définis.
- Un plan de suivi de la gestion des déchets avec les tableaux de bord nécessaires.
- Synthèse des propositions (selon le modèle donné en annexe au présent cahier des charges) et, si nécessaire proposition de cahier des charges pour réaliser une étude de faisabilité.

Annexes :

- Liste des personnes rencontrées
- Liste des sources documentaires utilisés et éventuellement compilation de ces documents

4. Présentation des résultats

Le rapport ainsi rédigé sera transmis par le prestataire au maître d'ouvrage. Il fera l'objet d'une présentation orale au cours de laquelle seront en outre expliquées et discutées les principales conclusions et préconisations. L'ADEME sera invitée à participer à cette réunion.

Cette présentation doit permettre :

- de commenter à l'ensemble des responsables représentant le maître d'ouvrage, les résultats du diagnostic,
- de faire réagir le maître d'ouvrage sur les résultats obtenus,
- de les mettre en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise,
- d'évaluer la pertinence des actions préconisées,
- de définir les priorités, les délais, les responsables de la mise en œuvre des actions au sein de l'entreprise.

IV. CONFIDENTIALITE

Le rapport d'étude ainsi constitué sera confidentiel ainsi que toutes les données et informations qui auront été communiquées par le maître d'ouvrage au prestataire.

Un exemplaire en sera transmis à l'ADEME.

V. COÛT DE LA PRESTATION

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation, faisant apparaître le nombre de journées de travail (total, sur site,...), les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

DIAGNOSTIC

Formulaire n°1

PLANNING DE TRAVAIL DU DIAGNOSTIC

Etapas	Dates prévues	Dates de réalisation
1 - PREPARATION DE LA VISITE DE L'ENTREPRISE
2 - VISITE DE L'ENTREPRISE
3 - REDACTION DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC
4 - PRESENTATION DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Le bureau d'études :

Adresse :

Nom de l'interlocuteur : Fonction :

Tél : Fax : E-Mail :

DIAGNOSTIC

Formulaire n°2

DONNEES DE REFERENCE

• Année de référence :

• Installation classée pour la protection de l'environnement :

oui non ne sait pas

soumis à déclaration oui non rubrique(s) :

soumis à autorisation oui non rubrique(s) :

• Principales matières utilisées :

• Production de produits finis (nature, quantité) :

• Dernière modification en profondeur de votre activité ?
(exemple : changement de procédé...) :

• Reste-t-il sur le site des déchets de cette époque ?

oui non

Si oui, lesquels ?

.....
.....

• Le site a-t-il été racheté à une entreprise d'un autre secteur d'activités ?

oui non

Si oui, quel secteur d'activités ?

.....
.....
.....

• Des déchets de cette entreprise précédente sont-ils encore stockés sur le site aujourd'hui ?

oui non

Lesquels.....
.....
.....

DIAGNOSTIC

Formulaire n°3

INVENTAIRE DES DECHETS PRODUITS

Etape ou service de production	Déchet produit	N° de fiche
APPROVISIONNEMENT EN MATIERE PREMIERE (Déconditionnement)		
FABRICATION <ul style="list-style-type: none">• Atelier• Atelier• Atelier• Atelier		
LABORATOIRE DE CONTROLE		
CONDITIONNEMENT		
MAINTENANCE/ENTRETIEN (véhicules/machines)		
ADMINISTRATION		
NETTOYAGE DES LOCAUX		
CANTINE		

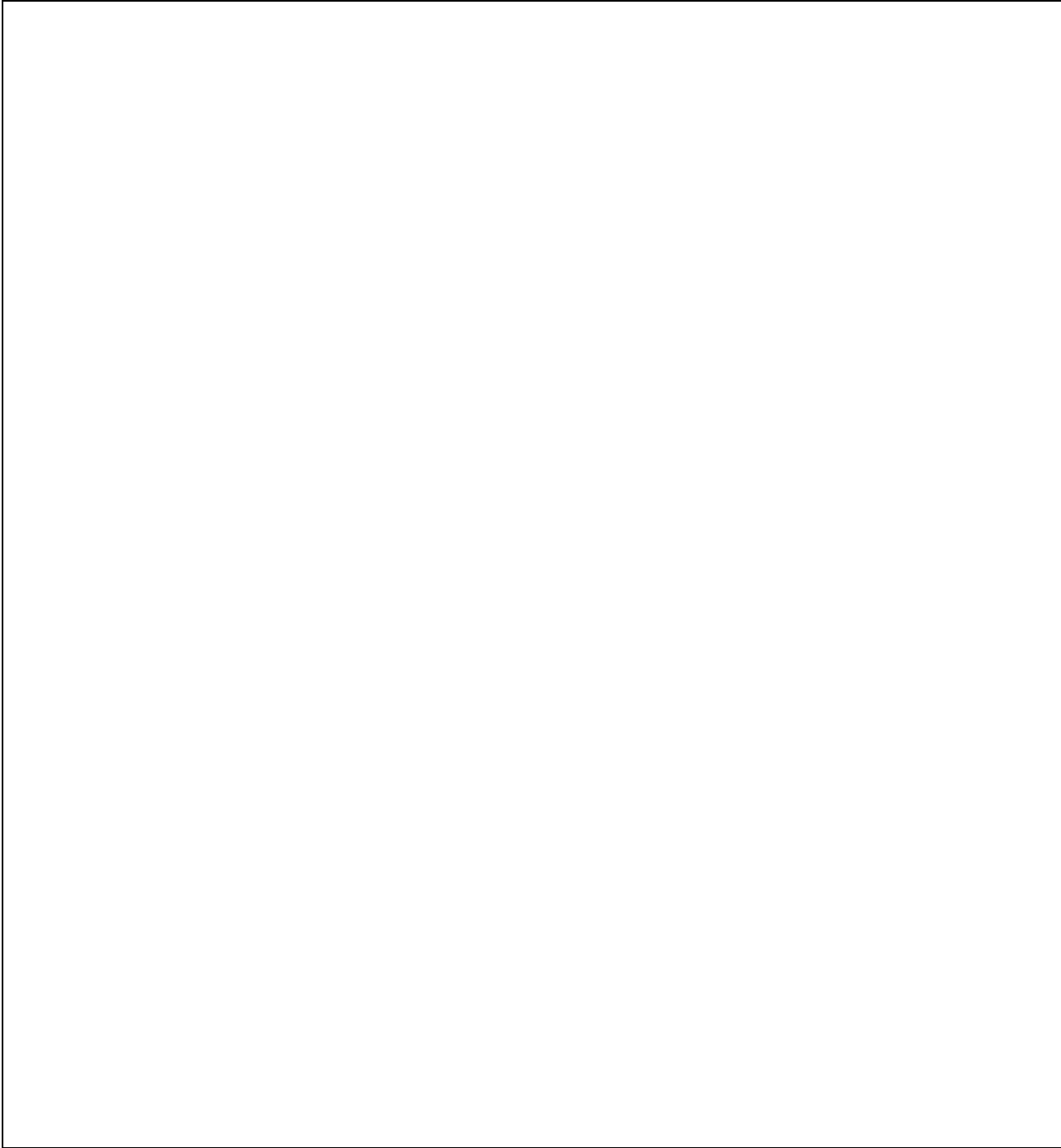
A jour le :

Nom :

Fonction :

Formulaire n°4

PLAN DE MASSE : FLUX ET ZONES DE STOCKAGE DES DECHETS



A jour le :

Nom :

Fonction :

DIAGNOSTIC

Formulaire n°5 (remplir une fiche par type de déchet produit)

FICHE DE GESTION DES DECHETS N°

PRODUCTION



Déchet :	Liquide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Code :	Solide : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dangereux : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Pâteux : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Non dangereux : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Densité :
Emballage : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Fréquence de production :
	Quantité/an : E/P

GESTION INTERNE



Modes de stockage :	Collecte sélective : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	Coût interne (HT)/an :

TRANSPORT HORS USINE



Mode de conditionnement :	Transporteur déclaré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	N° de récépissé et date :
Fréquence :	Contrat : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coût de transport (HT)/an :	BSDI : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Transporteur :	
Tél : Fax :	

DESTINATION FINALE



Procédé :	Contrat: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Niveau d'élimination :	N° d'arrêté préfectoral et date :
Coût ou recette (HT)/an :	Agrément : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Destinataire :	N° d'agrément et date :
Tél : Fax :	

A jour le :

Nom :

Fonction :

DIAGNOSTIC

Formulaire n°7

QUI FAIT QUOI		
<input type="text"/>	Choisit	Les fournisseurs de matières premières ou matériels
<input type="text"/>	Choisit	Les partenaires de service pour l'élimination des déchets
<input type="text"/>	Collecte	Les déchets de l'entreprise
<input type="text"/>	Stocke	
<input type="text"/>	Fait enlever	
<input type="text"/>	Recueille	Les données quantitatives (tonnages, volumes de déchets...)
<input type="text"/>	Classe, archive	
<input type="text"/>	Recueille	Les données qualitatives (analyses, composition des déchets...)
<input type="text"/>	Classe, archive	
<input type="text"/>	Met à jour	Le bordereau trimestriel, le registre des déchets de l'entreprise, ...
<input type="text"/>	Donne le bon à payer	Les factures des prestataires des déchets de l'entreprise
<input type="text"/>	Classe, archive	
<input type="text"/>	Anime	L'information, la sensibilisation, la formation du personnel
<input type="text"/>	Gère	Les relations avec l'administration (DRIRE...)

A jour le : Nom : Fonction :

DIAGNOSTIC

Formulaire n°8

SYNTHESE DES PROPOSITIONS - PLANNING PREVISIONNEL

DECHET CONCERNE ET TONNAGE	
PROPOSITION	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	
PLANNING DE REALISATION	
RESULTATS ATTENDUS - réduction de tonnage de déchets produits - réduction de tonnage mis en décharge	

A jour le :

Nom :

Fonction :

